Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 17/07/2024 - A2024/004550 - 2018 B 00718 - 834 845 752 - HEP

HEP

Société par actions simplifiée au capital de 19 674 250 euros
Siège social : ZI de Cambaie - 97861 SAINT-PAUL
834 845 752 RCS SAINT-DENIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-et-un juin,
A dix heures,

Les associés de la société HEP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de SOFICOOP, sis 4 bis rue fond Générèse – Bâtiment le CARAT – 1er étage - 97435 ST-GILLES-LES-HAUTS (EPERON), sur convocation écrite du Président adressée par courrier électronique.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés et participants à l'Assemblée.

Sont présents :

- La société SOFICOOP, représentée par Monsieur Henri LEBON,
- La société HDG, représentée par Monsieur Cédric DUCHEMANN.

-- /
/--

Le cabinet EXA, Co-commissaire aux Comptes titulaire, représenté par Monsieur Irshad RAHIM-KHAN régulièrement convoqué, selon les mêmes modalités que les associés, est présent.

Le cabinet PATCHEZ AUDIT PARTNERS, Co-commissaire aux Comptes titulaire, représenté par Monsieur Patrick PATCHEZ, régulièrement convoqué, selon les mêmes modalités que les associés, est présent.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henri LEBON, représentant la société SOFICOOP, Présidente personne morale de la société.

Mme Leila VELOUPOULE est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée ainsi constitué permet de constater que tous les associés sont présents ; en conséquence l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- l'ordre du jour de l'Assemblée,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion du Président,
- les comptes annuels, bilan et comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les rapports général et spécial des commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions.

Puis, le Président déclare que les états financiers complets ont été communiqués aux associés huit jours au moins avant la date de la consultation et tenus à leur disposition au siège social de la société conformément aux statuts et à la législation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de Commerce;
- Renouvellement des mandats des Co-commissaires aux comptes titulaires et prise d'acte de la fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président demande à la Secrétaire de séance de présenter les comptes. Aucune question n'étant posée, il donne ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour la lecture de leurs rapports.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

-- /
/--

CINQUIEME RESOLUTION : **Mandats des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de la consultation de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2029, les mandats de co-commissaire aux comptes titulaire de :

- la société **EXA**, 4 rue Monseigneur Mondon – BP 80830 – 97476 SAINT-DENIS Cedex,
- la société **AUDIT CONSEIL PARTNERS**, 53 rue Victor Mac Auliff – 97400 SAINT-DENIS,

Les Commissaires aux Comptes ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient le renouvellement de leurs mandats.

L'Assemblée Générale, constatant par ailleurs que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur **Yannick JARRIER**, inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes sous le numéro 1100036984, arrive à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

-- /
/--

Extrait certifié conforme
Le Président,
SOFICOOP, représentée par **M. Henri LEBON**

